



Lausanne, le 13 février 2019

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail : info@sud-vd.ch

e-mail : info.sude@sud-vd.ch

facebook.com/sudresiste

Madame

Nuria GORRITE

Présidente du Conseil d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

Par courrier électronique et courrier A

Egalité dans l'Administration cantonale vaudoise Demande d'ouverture de négociations

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Notre Fédération syndicale SUD a pris connaissance du communiqué du Conseil d'Etat du 19 septembre 2018 intitulé « Le Conseil d'Etat renforce ses actions pour que l'administration cantonale soit à la pointe de l'égalité ».

Vous annoncez un train de huit nouvelles mesures pour renforcer l'égalité salariale et lutter contre les inégalités salariales résiduelles au sein de l'administration cantonale.

Notre Fédération syndicale vous demande une ouverture de négociations dans les meilleurs délais sur le contenu et la mise en œuvre de ces huit mesures.

Nous souhaitons par exemple :

1. Négocier la manière dont vous allez valoriser les années sans expérience professionnelle consacrées à l'éducation des enfants. Vous dites vouloir prendre en compte le temps consacré à la charge familiale dans la fixation du salaire initial, soit à l'embauche.
A partir de quelle date ? dans quelle mesure ? selon quel barème ? Quid de la situation des femmes déjà en poste à l'Etat de Vaud ? Nous revendiquons qu'elles soient traitées à égalité avec les nouvelles recrues.
2. Négocier comment, après les avoir identifiés, vous entendez lutter contre les effets « paroi » et « plafond » de verre, quel type de formation vous souhaitez donner aux cadres mais aussi à l'ensemble du personnel en la matière, comment vous allez soutenir les femmes qui demanderont leurs droits en la matière.

3. Négocier comment vous envisagez de favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, au niveau des choix des métiers, des horaires, des taux d'activités, des accès effectifs à la formation initiale et continue, à la garde des enfants, etc.
4. S'il est dorénavant possible d'occuper à taux variable entre 80% et 100% tous les postes à plein temps, négocier comment éviter de surcharger la personne qui aurait choisi d'occuper le poste à 80% (ou une autre personne du même service). Comment garantir le libre choix de la personne ? Quid de la possibilité plus large de choisir son taux d'activité et de ne pas le subir ?

Ce ne sont que des premiers éléments, non exhaustifs, concernant vos mesures.

Par ailleurs, nous allons vous soumettre une série ultérieure de revendications que nous souhaitons négocier avec vous dans les meilleurs délais.

Votre détermination sur ces objets aura une influence non négligeable sur notre agenda de luttes. Notamment en ce qui concerne la grève générale des femmes du 14 juin.

Dans l'attente d'une réponse diligente de votre part, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, à notre haute considération.

Séverine Pedraza
Fédération syndicale SUD
SUDe*

Françoise Emmanuelle Nicolet
Fédération syndicale SUD
SUDe*

Copie à Monsieur Vincent Grandjean, Chancelier